



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 58/01

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 115'000.-- pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et l'installation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale.

Municipal responsable : M. le Syndic délégué à M. Michel JEANNERET

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

La solution informatique en place aujourd'hui a été introduite en 1984. (Préavis No 40/84). Cette solution a évolué en matériel et en logiciels au cours des années en particulier en 1989 et 1992. (Préavis Nos 81/89 et 52/92).

En 1999 et 2000, les postes de travail de l'AS/400 - terminaux non-intelligents - ont été remplacés par des ordinateurs individuels, permettant l'introduction de la bureautique basée sur les produits de Windows NT et l'accès à toutes les applications de l'AS/400.

Le Service Technique Communal (STC) a été équipé d'un PC puissant et des logiciels nécessaires au traitement du cadastre numérique. Cette solution donne une meilleure autonomie à STC, moins de dépendance des bureaux de géomètres et des possibilités intéressantes de tirer des plans nécessaires à la gestion du territoire communal.

La solution en place aujourd'hui donne entière satisfaction aux collaborateurs communaux; la solution correspond à nos besoins, elle reste évolutive. Les collaborateurs les plus concernés par le système informatique ont largement été consultés et ont participé aux diverses visites et réflexions.

Toutefois la capacité de l'AS/400 est insuffisante, le logiciel d'exploitation de l'AS/400 n'est plus à jour et les mesures de sécurité, en particulier en relation avec la bureautique, sont insuffisantes. La sauvegarde des disques également n'est plus à jour et ne correspond plus aux standards de sécurité préconisés par IBM.

Dans l'état actuel, la création d'un site Internet et l'introduction d'E-Mail pour chaque collaborateur ne sont pas réalisables.

Déjà aujourd'hui, mais encore plus dans les années à venir, les liens électroniques avec les divers services de l'Etat vont aller en s'intensifiant - vote par correspondance, CAMAC, par exemple.

Le site Internet sera réalisé après la mise en service des divers éléments du présent préavis. La réalisation de ce site est dépendant également d'une solution satisfaisante pour sa mise à jour régulière, solution qui n'a pas encore été trouvée à ce jour.

La réflexion entreprise en début de législature concernant la mise à niveau de notre informatique communale a été profondément perturbée par une lettre de notre fournisseur actuel INFOLOG nous informant que la maintenance des applications communales basées sur l'AS/400 ne serait plus assurée et que nous devions envisager de migrer sur une nouvelle solution basée sur le concept client/serveur de Windows NT.

Nous avons visité la Commune de Begnins, utilisateur de cette solution. Nous l'avons trouvée incomplète, en régression de notre solution actuelle et ceci aurait nécessité de nombreux développements. Le coût par ailleurs était dissuasif.

Nous avons recherché un autre fournisseur, la maison INFO SERVICES SA, à Renens, en visitant la Commune d'Aubonne utilisatrice de cette solution. Bien que basée sur un AS/400, cette solution ne nous a pas séduite. Elle ne présente pas les mêmes avantages que celle que nous avons. Cette solution ne nous a pas semblé suivre l'évolution technique. Nous n'avons pas poursuivi plus loin nos investigations.

La Municipalité a donc pris une première décision de principe: maintenir l'actuel système et rechercher un fournisseur potentiel qui assurerait la maintenance et éventuellement de nouveaux développements. La maison TI Informatique à Sierre, qui développe une solution "gestion communale" avec la Commune de Renens, mais qui n'est pas encore au même niveau que notre solution, a accepté, après analyse, d'assurer la maintenance de l'actuel système. En contrepartie notre Commune passerait sur l'application de TI informatique dès que cette application correspondrait à nos besoins.

La Municipalité a repris contact avec INFOLOG qui est revenu sur sa décision et qui s'est engagé à maintenir l'actuel système durant les trois prochaines années.

Nous avons encore rendu visite aux Communes de Bex et de Bussigny qui sont toutes les deux dans une situation identique et qui ont pris la décision de rester avec le fournisseur actuel.

C'est la même décision prise par la Municipalité de Prangins qui vous présente le préavis suivant:

1. Renouvellement et optimalisation du système

Nouveau serveur AS/400	Fr.	40'000.--
Onduleur	Fr.	2'340.--
Client Access	Fr.	5'000.--
Software d'impression	Fr.	3'620.--
Compilateur	Fr.	1'940.--
Achat de 3 PC pour :	Fr.	10'000.--
• Contrôle de l'habitant;		
• Apprentie;		
• Archiviste.		
Achat de 2 imprimantes IBM avec double bac et dispositif pour impression depuis AS/400	Fr.	9'600.--

1. Total renouvellement et optimalisation du système	Fr.	72'500.--
		=====

2. Frais d'installation et de développement

• Création d'un site Internet	Fr.	16'000.--
• Installation AS/400 et configuration Transfert des bibliothèques Configuration et paramétrage du système Installation et configuration des périphériques	Fr.	8'000.--
• Divers travaux de câblage et fournitures	Fr.	3'000.--

2. Total frais d'installation	Fr.	27'000.--
		=====

Récapitulatif :

1. Renouvellement et optimalisation du système	Fr.	72'500.--
2. Frais d'installation et de développement	Fr.	27'000.--
Total intermédiaire	Fr.	99'500.--
TVA, divers et imprévus	Fr.	15'500.--
Total final	Fr.	115'000.--
		=====

Maintenance

Tenant compte de la situation actuelle ainsi que des coûts relatifs aux nouveaux investissements, les frais annuels de maintenance se monteront à Fr. 28'300.--.

Coûts répétitifs

• Location ligne auprès d'INFOLOG	Fr.	498.--
• Redevance pour utilisation programme salaire	Fr.	1'050.--
• Maintenance, Hotline, mise à disposition d'un routeur/firewall, hébergement du site Internet et de 50 adresses E-Mail	Fr.	<u>590.--</u>
Total mensuel	Fr.	2'138.--
		=====

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal No 58/01 concernant la demande d'un crédit de Fr. 115'000.-- pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et l'installation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

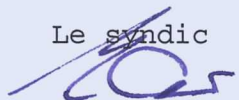
1) d'adopter le préavis municipal No 58/01 concernant la demande d'un crédit de Fr. 115'000.-- pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et l'installation de logiciels complémentaires pour l'Administration communale,

- 2) d'accorder un crédit de Fr. 115'000.--, pour l'achat de ce matériel et son installation,
- 3) d'autoriser le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du règlement du Conseil communal et de porter les frais y relatifs au budget de fonctionnement,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 3 ans, la somme de Fr. 38'400.-- par année, au titre d'amortissement,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, la somme de Fr. 54'000.--, soit Fr. 28'300.-- pour les frais annuels de maintenance et Fr. 25'700.-- pour les coûts répétitifs (location, redevance, hébergement site Internet).

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 septembre 2001, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

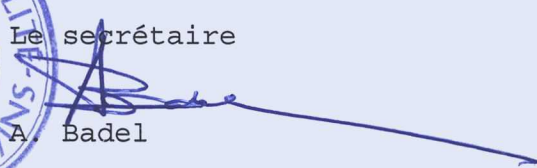
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



H.-R. Kappeler

Le secrétaire



A. Badel

